



Permis AM (quadricycles légers)

La catégories AM permet de conduire dès 14 ans des cyclomoteurs et des quadricycles légers, aussi appelés “voiturettes”. Il s'agit de véhicule à moteur à quatre roues dont la vitesse par construction n'excède pas 45 km/h et dont la puissance est limitée à 6 kW ou 4 kW pour les modèles antérieurs à 2017. Ce permis est délivré à l'issue d'une formation d'une durée minimale de 8 heures. Cette catégorie n'est pas soumise au régime de permis à points.

Pour s'inscrire, il faut avoir 14 ans minimum, posséder l'ASSR 1 ou l'ASSR 2.

La formation théorique est dispensée dans les locaux de l'école de conduite ADOMI(CILE au 1, allée 21, zone inova à THAON LES VOSGES.

La formation pratique est dispensée sur le parking des marronniers à la Rotonde de THAON LES VOSGES. Ce parking se situe à 2.4 km. Il faut 6 minutes pour s'y rendre. L'école de conduite se charge d'emmener les élèves sur ce site.